

**Etablissements d'enseignement
artistique classés du
Territoire de Vallée Sud – Grand Paris
Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux**



**Projet d'établissement
2023-2028**

Table des matières

Préambule	3
Portrait du Territoire	3
Le territoire et ses évolutions	4
Un territoire métropolitain	4
Une démographie dynamique	5
Une tension toujours plus forte sur le logement	6
Les mobilités	6
Des disparités sociales	7
Des disparités d'âge	8
Une offre de formation de la maternelle à l'enseignement supérieur	8
La place de la culture au sein du Territoire	9
Un foisonnement d'équipements culturels	9
Un réseau de 8 conservatoires classés	9
Le réseau des conservatoires en chiffres	11
Les axes stratégiques pour la culture, à Vallée Sud – Grand Paris	13
Les partenariats institutionnels des conservatoires	14
Le Département des Hauts-de-Seine	14
La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France	14
Textes de référence	15
Le conservatoire et ses usagers	16
1. Le conservatoire	16
A. Le bâtiment	16
B. Les équipes	17
2. Les usagers	18
3. L'identité du CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux	20
Les nouveaux enjeux	21
1. Le développement de l'engagement du conservatoire dans son enseignement artistique spécialisé	21
A. Les marqueurs de l'identité du conservatoire : un enseignement cohérent et attractif	21
B. Un enseignement en mouvement	22
2. Le CRD, un conservatoire au plus proche de sa population	24
A. Développer les publics	24
B. Accompagner les élèves	26
C. Et après ?	26
3. Un conservatoire qui rayonne sur ses villes et son territoire	28
A. Un maillage territorial efficace	28
B. La culture pour tous les habitants	30
L'évaluation	33
Conclusion	34

Portrait du Territoire

L'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris a été créé le 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris. Situé dans le département des Hauts de Seine, ce nouvel ensemble est issu de la fusion de trois intercommunalités et regroupe 11 communes : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Montrouge, Le Plessis-Robinson et Sceaux.

Vallée Sud - Grand Paris bénéficie d'un environnement économique, technologique, social et culturel très qualitatif. Ce territoire jouxte Paris au sud. Véritable cône de l'innovation, il est riche de la présence de deux pôles mondiaux de compétitivité, Meditech et Systém@tic, des grands groupes (Renault, MBDA, Crédit Agricole, Orange...), aux secteurs d'activités innovants et diversifiés (santé, télécoms, automobile, défense) et un pôle à vocation mondiale, Image, Multimédia, Vie numérique. Les laboratoires, les centres de recherche et les nombreux établissements d'enseignements supérieurs (EPF- Ecole d'ingénieurs, Faculté de pharmacie, Faculté de droit et de gestion, IUT...) font également de Vallée Sud-Grand Paris un territoire propice au développement, doté de capacités importantes en recherche.



Aux portes de Paris, la situation géographique de Vallée Sud-Grand Paris est attractive, irriguée par de nombreuses voies de communication et de transport. Ce maillage a été renforcé par le prolongement de la ligne 4 de Montrouge jusqu'à Bagneux ; le déploiement de la future ligne 15 sud du grand paris express et des lignes de tramways T6 et T10.

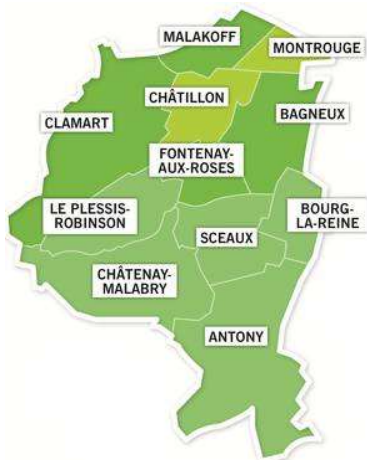
Le bassin de population, constitué de 403 229 habitants, va connaître une progression importante dans les prochaines années, avec la livraison de 22 500 nouveaux logements à moyen terme. Cette évolution démographique, à horizon 2030, engage le Territoire à répondre aux besoins de ses nouveaux habitants.

Avec ses 24 équipements culturels territoriaux, le territoire Vallée Sud-Grand Paris affirme une identité culturelle forte et se positionne comme un territoire de la création. Il propose une offre riche touchant un grand nombre d'utilisateurs (plus de 150 000 spectateurs accueillis chaque année dans les théâtres transférés et environ 8 000 élèves dans les conservatoires) avec des réseaux importants notamment dans les domaines des enseignements artistiques (8 conservatoires), de la lecture publique (7 médiathèques).

Le territoire et ses évolutions

Un territoire métropolitain

Le territoire Vallée Sud – Grand Paris est un établissement Public Territorial créé par le décret n°2015-1655 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Antony. Le décret est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016.



Né de la fusion de trois intercommunalités (les Communautés d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, de Sud de Seine et la Communauté de communes de Châtillon-Montrouge), Vallée Sud Grand Paris fait partie des 12 Territoires qui composent la métropole du Grand Paris.

Il réunit onze communes du département des Hauts-de-Seine totalisant 396 552 habitants sur un territoire de 47 km² :

Antony,
Bagneux,

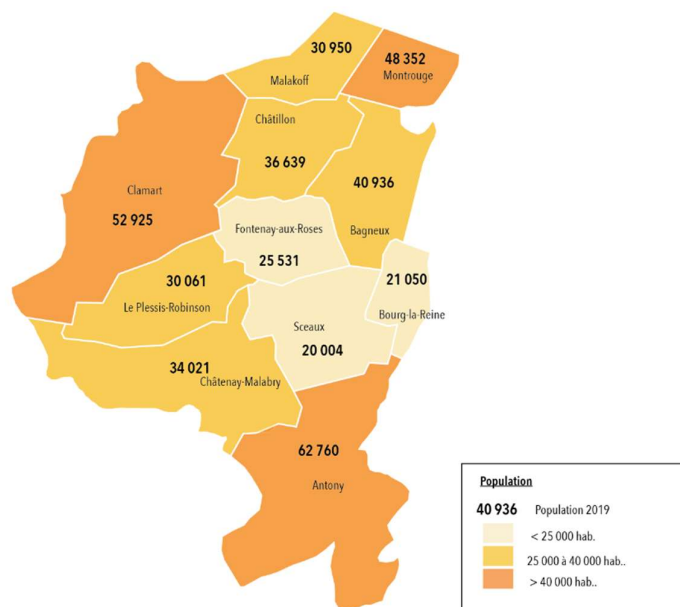
Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry,
Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses,
Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge,
Sceaux.

A contrario de celle des villes, l'histoire du Territoire est très récente. On constate un héritage de cultures différentes, riches et complémentaires dans leur approche de l'enseignement artistique. Le sentiment d'appartenance au Territoire est un processus de maturation en cours de construction.

Parmi celles-ci, **9 communes** ont transféré leur conservatoire au Territoire. Il s'agit de : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Sceaux, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff.

Les **8 conservatoires** d'Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine/ Sceaux, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff sont des services gérés en régie directe, sans individualisation, intégrés dans le budget général de VSGP, au titre de sa compétence « gestion des équipements culturels ».

Une démographie dynamique



Un territoire en croissance démographique soutenue

- VSGP comptait 403 229 habitants en 2019, soit 5,7 % de la population de la MGP. Le Territoire compte **404 033 habitants** au dernier recensement (2020).
- Le nombre d'habitants de VSGP a augmenté de **2,09 %** entre 2015 et 2020. Cette croissance est supérieure à celle de la Métropole du Grand Paris (1,8 %).
- Certaines communes ont enregistré une croissance démographique importante : + 6,28 % à Bagneux entre 2015 et 2020, + 5,19% à Sceaux, + 5,05% à Fontenay-aux-Roses, + 4,46% à Malakoff, 1,1 % à Bour-la-Reine, 2,2 % à Fontenay-aux-Roses.
- Cette croissance progresse sur d'autres villes du Territoire (quartier du Panorama à Clamart) et a vocation à s'accroître fortement sur les prochaines années à **Bagneux**, avec le développement des lignes de transport en commun (cf. infra) ainsi qu'à **Châtenay-Malabry** (livraison de logements dans le nouvel écoquartier LaVallée).

Population VSGP en 2020	404 033
Projection population VSGP en 2030	Entre 421 927 et 430 317
Projection population VSGP en 2035	Entre 423 754 et 442 362

La dynamique démographique est accompagnée par Vallée Sud – Grand Paris par un développement économique, un aménagement urbain, une politique de l'habitat et un plan de mobilité.

Une tension toujours plus forte sur le logement

L'ensemble du périmètre géographique de Vallée Sud – Grand Paris est classé en « zone tendue », soit une zone d'urbanisation continue qui démontre un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements.

Le territoire prévoit en conséquence la construction de 28 238 nouveaux logements d'ici 2030, avec, pour conséquence, une augmentation de la population dans une fourchette prévue entre 50 000 et 65 000 nouveaux habitants. La demande locative sociale est en augmentation continue depuis 2014. Ces demandes se concentrent en premier lieu sur les communes d'Antony, Bagneux et Clamart.

L'accompagnement de la croissance démographique nécessite une projection sur les besoins des nouveaux habitants en termes de logements, de services et d'équipements.

Les mobilités

Une offre structurante

- 2 lignes de RER : B et C (12 stations desservies)
- 1 ligne du Transilien
- 2 lignes de métro : 4 – 13 (4 stations desservies) ; Le prolongement de la ligne 4 a été mis en service le 13 janvier 2022, reliant ainsi la station Mairie de Montrouge au nouveau terminus de Bagneux – Lucie Aubrac. 37 000 voyageurs supplémentaires empruntent chaque jour la ligne 4 aux stations Barbara et Bagneux – Lucie Aubrac.
- 1 ligne de tramway : T6 (11 stations desservies).

Un maillage du territoire par les lignes de bus

Ce maillage permet une desserte fine des communes du nord du territoire, avec, entre autres, 40 lignes RATP. L'offre est complétée par :

- o Un nouveau service de réseau de transport public géré par Vallée Sud - Grand Paris (Vallée Sud Bus), constitué de 10 lignes, accessible avec un titre de transport au tarif d'Ile-de France Mobilités. Ce réseau de transport a été mis en service en janvier 2023.

Des projets de développement

- Pour le Métro : les lignes 15 (2025) et 18 (2027), soit 4 futures gares du Grand Paris Express.
- Pour le Tramway : une nouvelle ligne en cours de construction achevée en 2023 (T10) qui reliera Antony à Clamart en 20 minutes, en passant par Châtenay-Malabry et Le Plessis-Robinson.

Les aménagements urbains et paysagers que le projet entraîne permettront un partage plus équilibré des circulations.

Les transports en commun ont historiquement été conçus dans un rapport Nord-Sud avec Paris, qui est toujours en développement. L'intermodalité est nécessaire pour une liaison Est-Ouest, de banlieue à banlieue, ainsi que des bouquets de service incluant des mobilités alternatives.

Les mobilités douces prises en compte

Ces projets sont complétés par un plan de mobilité durable, avec un schéma stratégique cyclable à l'échelle du territoire, impulsé par Vallée Sud – Grand Paris. Les mobilités douces sont ainsi développées.

L'impact social de cette structuration

Les projets d'aménagement de la Métropole du Grand Paris et du Territoire rendent plus attractive et urbanisent davantage la petite couronne parisienne. Vallée Sud – Grand Paris propose ainsi des logements plus accessibles (financièrement et géographiquement) aux actifs parisiens. Le corollaire de cette évolution est une croissance démographique importante et le risque de gentrification des villes du Territoire proches de Paris, Bagneux notamment.

Des disparités sociales

Un territoire fortement diplômé du supérieur

53,3% de la population non scolarisée de Vallée Sud est diplômée du supérieur en 2019. Ce pourcentage est plus élevé que celui de la Métropole du Grand Paris (48,1%), et celui de la moyenne nationale (30,7%). On note qu'il est en nette augmentation, puisque cet indicateur n'atteignait que 46,5% en 2013.

Un territoire actif

Les taux d'emploi et d'activité en Vallée Sud sont stables et supérieurs aux moyennes nationales. Le taux d'emploi est ainsi de 70,4% en 2019 contre 64,2% pour la France. Le taux de chômage est de 10,4 %.

Un territoire au revenu médian par unité de consommation relativement élevé

Le revenu médian par unité de consommation, à VGSP, était de 27 680 € en 2019. Ce revenu est supérieur à celui dans la Métropole du Grand Paris (23 790 €), et à celui du territoire national (22 040 €).

Des disparités socio-économiques entre les communes

Le territoire de Vallée Sud – Grand Paris est marqué par d'importantes disparités de revenus, comme en témoigne l'écart significatif entre la ville de Bagneux, dont le revenu médian par UC (20 000€), commune la plus pauvre, est ainsi presque deux fois inférieur à celui de Sceaux, commune la plus riche (34 670€), et est de 7 680 € inférieur à la moyenne de VGSP.

La question de l'accessibilité, avec une tarification sociale adaptée à la diversité des profils, est au cœur des préoccupations du Territoire

On note un **taux de chômage** (au sens du recensement 2019) de 15,3% à Bagneux, contre 7,7% au Plessis-Robinson ; un **taux de pauvreté** à 19% à Bagneux, 11% à Clamart, 7% à Sceaux.

Trois communes sont concernées par la **politique de la ville** : Antony (un quartier), Bagneux (3 quartiers) et Châtenay-Malabry (un quartier). Le territoire compte également 6 quartiers dits « en veille active », situés à Bourg-la-Reine, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Sceaux.

Des disparités d'âge

Des populations aux caractéristiques hétérogènes selon les communes :

– **26,9% de jeunes ont de moins de 20 ans** dans la population de Bagneux, contre **20,4%** à Montrouge.

– À l'inverse, Bagneux a aussi **la plus faible part d'habitants de plus de 65 ans** (12,9%). Sceaux, commune la plus riche, a la plus importante part d'habitants de plus de 65 ans (20,8%)

Les jeunes représentent 38 % de la population territoriale.

- 18,7 % ont entre 0 et 14 ans
- 19,3 % ont entre 15 et 29 ans.

L'accueil de cette population, avec une offre de service suffisante et variée, est l'un des enjeux du Territoire Vallée Sud

Libellé commune	Ensemble	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et +
Antony	62 760	11 660	11 602	12 635	12 320	8 994	5 548
Bagneux	40 936	8 556	8 198	9 141	7 710	4 822	2 509
Bourg-la-Reine	21 050	3 863	4 388	4 418	3 725	2 787	1 869
Châtenay-Malabry	34 021	6 546	6 686	7 031	6 668	4 573	2 517
Châtillon	36 639	6 813	6 824	8 632	7 272	4 504	2 594
Clamart	52 925	10 043	9 625	10 294	11 150	7 080	4 733
Fontenay-aux-Roses	25 531	5 267	4 768	4 918	5 074	3 509	1 995
Malakoff	30 950	5 345	6 558	6 580	6 281	4 085	2 101
Montrouge	48 352	7 608	10 386	11 423	9 164	6 152	3 620
Le Plessis-Robinson	30 061	6 226	4 706	7 250	5 870	3 982	2 028
Sceaux	20 004	3 484	4 045	3 281	4 013	2 802	2 379
Vallée Sud - Grand Paris	403 229	75 411	77 786	85 603	79 247	53 290	31 893

Populations municipales (INSEE 2019)

Une offre de formation de la maternelle à l'enseignement supérieur

Le territoire compte **232 écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées** (chiffres 2018).

Des projets d'extension et de reconstructions sont à l'étude ou ont été lancés afin d'augmenter les capacités d'accueil.

L'enseignement supérieur y est présent, avec :

- 5 Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education à Antony, l'Université de Paris-Saclay, dont l'UFR Droit-Economie-Gestion et IUT se situe à Sceaux, et l'UFR de Pharmacie est située à Châtenay-Malabry ;
- 2 UFR de droit de l'Université de Paris, à Malakoff et Montrouge
- Une école d'ingénieurs à Sceaux
- Un Institut de formation en soins infirmiers - hôpital Antoine Béclère, à Clamart
- Des classes préparatoires aux grandes écoles à Sceaux (Lycées Lakanal et Marie Curie) et Antony (lycée Descartes et Institution Sainte Marie)
- l'ENSAE (École nationale de la statistique et de l'administration économique à Malakoff)

La place de la culture au sein du Territoire

Un foisonnement d'équipements culturels

Le territoire compte 100 lieux culturels, publics et privés, dont :

- 11 médiathèques, 11 bibliothèques
- 10 théâtres dont 2 scènes nationales
- 8 conservatoires classés
- 9 cinémas
- 5 Maisons des Arts
- 6 ludothèques
- 3 MJC
- 10 établissements culturels polyvalents
- Le plus petit cirque du monde (PPCM) labellisé Centre culturel de rencontre en 2023
- Un musée départemental : le musée du Domaine départemental de Sceaux

100 lieux de formation, de diffusion, d'exposition, de promotion des savoirs et de la lecture, lieux de rencontres, agoras... qui contribuent à faire connaître le patrimoine culturel, à donner le goût de l'expression artistique, à favoriser la création, à donner accès aux arts du spectacle, à encourager le dialogue interculturel et l'ouverture la plus grande aux esthétiques les plus diverses, ainsi qu'au développement personnel des usagers et des publics.

Un réseau de 8 conservatoires classés

Dans ce paysage culturel, les enseignements artistiques sont représentés à travers l'existence de 8 conservatoires classés par l'Etat dont la gestion directe est assurée par le territoire Vallée Sud - Grand Paris, soit 2 conservatoires à rayonnement départemental (CRD) et 6 conservatoires à rayonnement intercommunal (CRI) :

- Antony, conservatoire à rayonnement intercommunal
- Bagneux, conservatoire à rayonnement intercommunal
- Bourg-la-Reine/ Sceaux, conservatoire à rayonnement départemental
- Châtenay-Malabry, conservatoire à rayonnement intercommunal
- Châtillon, conservatoire à rayonnement intercommunal
- Clamart, conservatoire à rayonnement départemental
- Fontenay-aux-Roses, conservatoire à rayonnement intercommunal
- Malakoff, conservatoire à rayonnement intercommunal

Ces 8 conservatoires se constituent **en réseau**, avec :

- Des réunions régulières permettant un bon niveau de communication, des échanges de bonnes pratiques, une collaboration entre pairs, une entraide sur les recrutements ;
- La réalisation de projets artistiques communs, tels que l'organisation de stages gratuits sur des thématiques diverses, destinés à l'ensemble des élèves des conservatoires du Territoire lors des vacances de la Toussaint ;

- Des groupes de travail inter-conservatoires, permettant l'échange de bonnes pratiques (RAF, handicap, danse...)
- Des ensembles instrumentaux réunissant les élèves de différents établissements :
 - o *L'Orchestre Symphonique Intercommunal* (OSI), constitué principalement d'élèves de fin de second cycle et de troisième cycle ;
 - o Le *Vallée Sud Symphonia* (élèves de troisième cycle et de cycle d'orientation professionnelle et étudiants de CPES) ;
 - o Le *Vallée Sud All Brass* (élèves des classes de cuivres, tous niveaux) ;
- L'ouverture, en 2021, de trois cycles préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) entre les CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux et de Clamart, dans les domaines des instruments polyphoniques, des instruments de l'orchestre symphonique et du jazz, avec l'apport de modules complémentaires au sein du réseau (par exemple, le studio d'enregistrement de Châtenay-Malabry) ;
- Un règlement intérieur unique pour l'ensemble des conservatoires du Territoire, adopté en 2023 ;
- Une harmonisation progressive des niveaux de service (unification des temps de cours notamment) depuis 2021 ;
- Une harmonisation des tarifs des 8 conservatoires, dont le lancement de la première phase est prévu en septembre 2024 ;
- Un plan pluriannuel d'investissement global pour l'acquisition des instruments de musique ;
- Un projet d'espace/environnement numérique de travail (ENT) conçu pour le réseau, proposant des services numériques pour la gestion administrative et pédagogique des conservatoires et offrant un lieu d'échange et de collaboration avec leurs usagers ;
- Une communication globale, dans le cadre de la certification Qualivilles, sur l'offre de service dans les conservatoires de Vallée Sud – Grand Paris ;
- Une communication générale sur les enseignants artistiques du Territoire, via un « Book des artistes professeurs ».

La mise en réseau des conservatoires et de leurs compétences, qui n'est en aucun cas une hiérarchisation entre établissements, permet d'ouvrir sur une approche collaborative au service des territoires et de leurs habitants.

Le réseau des conservatoires en chiffres

- Le budget global consolidé des conservatoires de Vallée Sud – Grand Paris se montait en 2022 à **17,7 millions d'euros**.
- Les recettes du réseau se montaient en 2022 à 3 197 915 €, dont 2 756 695 € issus des produits des services.
- Le réseau des conservatoires de Vallée Sud – Grand Paris compte 500 agents, dont 428 enseignants. Les postes de **38 agents** sont partagés entre différents établissements.
- **7 350** élèves se sont inscrits dans les conservatoires de VSGP en septembre 2022 (élèves physiques), soit 2,24 % de la population des 9 communes concernées.
- À l'échelle de chaque commune, **entre 1,4% et 2,2%** de la population est inscrite au conservatoire.
- **69 %** des élèves des conservatoires ont **moins de 15 ans**.
- 16,6 % des élèves ont plus de 22 ans.
- 61% des élèves sont de genre féminin pour 39% de genre masculin.
- Sur les 8 conservatoires,
 - la totalité dispose d'une offre d'enseignement en **Musique et en Danse** ;
 - 6 d'entre eux proposent les **3 spécialités** (Musique, danse, théâtre) : Antony, Bourg-la-Reine/Sceaux, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart et Malakoff ;
 - un CRD (Clamart) propose, en complément, l'enseignement des **arts de la marionnette**.

Les enfants et les adolescents, de l'école maternelle à la 3^{ème}, constituent l'effectif principal des conservatoires.

Les conservatoires permettent de réduire les inégalités filles/garçons dans les activités extra-scolaires.



- **76 disciplines** sont enseignées sur l'ensemble du Territoire. L'offre globale de formation est communiquée via le site de Vallée Sud – Grand Paris
- Les conservatoires de VSGP sensibilisent **8430 enfants** par le biais de l'Education Artistique et Culturelle (**EAC**) en milieu scolaire, en musique, danse et théâtre, dans les écoles maternelles et élémentaires. **295 heures hebdomadaires** sont consacrées à l'EAC.
- Le réseau compte
 - 716 élèves en classes à horaires aménagés Musique et théâtre :
 - 183 dans des écoles élémentaires (CHAM vocales)
 - 533 en collège (dont 429 en CHAM instrumentales et 104 en CHAT)
 - 29 élèves en atelier théâtre au collège (Malakoff)
- 232 élèves bénéficient d'une pratique musicale par l'orchestre :
 - 188 élèves par le dispositif Orchestre à l'Ecole (164 à l'école élémentaire, 24 au collège)
 - 44 élèves par le dispositif DEMOS, en partenariat avec les centres sociaux des villes concernées
- **173 personnes bénéficient d'actions en faveur du handicap**, dont 109, grâce à une offre interne aux conservatoires. On compte 8 structures spécialisées partenaires.
- Tous les conservatoires proposent une saison artistique propre avec **plus de 900 manifestations** organisées chaque année scolaire.
- 7 conservatoires sur 8 possèdent un **auditorium** permettant une diffusion dans un environnement de qualité.
- L'ensemble du parc instrumental du réseau des conservatoires se compose de plus de **2 330 instruments**, avec des prêts inter-conservatoires et des mises à disposition sur des projets communs.

L'accessibilité est au cœur des missions des conservatoires, qui ont développé un réseau de référents handicap.

Les axes stratégiques pour la culture, à Vallée Sud – Grand Paris

Afin d'inscrire la direction culture dans le développement du territoire, quatre orientations stratégiques ont été définies par Vallée Sud – Grand Paris, auxquelles répondent les conservatoires du Territoire :

- Un **territoire de création**, qui valorise et développe la relation à l'acte créatif dans l'accueil d'artistes et d'œuvres, dans les enseignements et la pratique artistique ;
- Un **smart territoire**, qui améliore et simplifie l'accès à la culture en favorisant l'appropriation des outils numériques et en adaptant le niveau de service aux nouveaux usagers ;
- Un **territoire apprenant - territoire de la transmission des savoirs**, qui valorise et développe la richesse des apprentissages sur le territoire ;
- Un **territoire de la culture pour tous les habitants**, qui structure et enrichit les réseaux d'équipements culturels, offre un même niveau de service et d'accueil sur les équipements territoriaux, veille à la diversification des publics et à la préservation de l'accessibilité, enfin accompagne les transformations du Territoire.

Le Territoire offre une diversité d'enseignement et d'activités artistiques.

L'EAC occupe une place importante dans la politique culturelle de VSGP et a tendance à se développer.

Les partenariats institutionnels des conservatoires

Le territoire de Vallée Sud – Grand Paris a noué des partenariats de longue date avec des institutions majeures dont les objectifs renforcent ou complètent l'action territoriale.

Le Département des Hauts-de-Seine

Partenaire essentiel du Territoire et de ses conservatoires, le département des Hauts-de-Seine a désigné, sur le Territoire de Vallée Sud – Grand Paris, dans son nouveau Schéma des enseignements artistiques (2022-2025) :

- Un **Pôle territorial**, qui regroupe les 8 conservatoires de Vallées Sud – Grand Paris et 3 structures associatives labellisées par le Département (le Plus Petit Cirque du Monde, le Centre d'Expression Musicale Corporelle, la MJC de Sceaux)
- Trois **Pôle thématiques**, portés chacun par un établissement ressource, dont l'objectif est d'animer un réseau à l'échelle départementale dans les domaines suivants :
 - o **Handicap** : conservatoire de Châtenay-Malabry
 - o **Education Artistique et Culturelle** : Maison de la Musique et de la Danse de Bagneux
 - o **Pluridisciplinarité** : Conservatoire de Clamart

De nombreux projets pédagogiques et artistiques portés par les conservatoires sont soutenus dans le cadre du Schéma.

En 2022, le Département a soutenu les conservatoires de VSGP à hauteur de 301 000 €.

Le Département, la Philharmonie de Paris et les trois conservatoires d'Antony, Bagneux, et Châtenay-Malabry contribuent depuis 2022 au dispositif **DEMOS**, cofinancé par le Département à hauteur de 50 000 €. La Philharmonie de Paris participe au même niveau de financement à ce dispositif.

En 2022, le Département des Hauts-de-Seine a attribué ses subventions pour un montant total de **351 000 €** aux projets des conservatoires de Vallée Sud – Grand Paris.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France

Au-delà des classements et des agréments instruits par ce service déconcentré de l'Etat, la DRAC Ile-de-France est un partenaire privilégié qui à travers ses dispositifs en faveur de la jeunesse, de la diversité artistique et culturelle et de l'équité territorial, apporte un soutien aux projets des conservatoires du territoire. Les modalités de soutien, dont le format va de l'aide annuelle d'expérimentation aux aides pluriannuelles dégressives (les projets sont amenés à se pérenniser en dehors de l'aide de l'Etat), visent nécessairement un ou plusieurs des 4 objectifs suivants :

- Offrir un accès au conservatoire pour tous les habitants d'un territoire ;
- Proposer une offre pédagogique et/ou éducative dans un panel d'esthétiques qui soit le plus large possible ;

- Initier une évolution et un renouvellement des pratiques pédagogiques ;
- Favoriser l'inscription du conservatoire dans le paysage artistique actuel (par la présence d'artistes professionnels pour des projets ponctuels ou de longue durée, la conclusion de partenariats avec des structures de création et de diffusion, ou encore l'adoption de principes pédagogiques qui soient en phase avec les évolutions de la création contemporaine, tels que le décloisonnement des esthétiques).

En 2022, un montant total de **128 100 €** d'aides a été attribué par la DRAC aux conservatoires du réseau.

Textes de référence

L'enseignement artistique, en France, est régi par des textes règlementaires et législatifs portés par le ministère de la culture, et notamment par :

- La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, de 2001
- La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
- Le Schéma national d'Orientation Pédagogique, Dispositions transversales : Le projet d'établissement et la concertation, 2008
- Les Schémas nationaux d'orientation pédagogique en Danse (2004), Théâtre (2005) et Musique (2008)
- La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
- L'article L216-2 du Code de l'Education modifié par la loi 2016-925 du 7 juillet 2016
- Le décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique
- L'arrêté du 20 juillet 2020 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande
- L'arrêté du 9 août 2022 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2006 modifié fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Ces textes servent de référence à l'ensemble des conservatoires classés du Territoire.



Le conservatoire et ses usagers

1. Le conservatoire

A. Le bâtiment

Récemment rénové, l'établissement dispose de belles salles dotées de pianos et de l'équipement adéquat pour l'enseignement de chaque discipline. Son auditorium de 172 places, tout équipé en régie son et lumières permet d'assurer la diffusion de la saison culturelle dans les meilleures conditions pour les artistes comme pour les spectateurs.

Une salle est consacrée pour le théâtre et une autre est dédiée à la danse et des studios sont réservés à la pratique des élèves pendant les horaires d'ouverture du conservatoire.

Dans les conditions actuelles d'enseignement du conservatoire, des salle supplémentaires deviennent indispensables : danse, jazz/musiques actuelles et pratique collective.



B. Les équipes

- L'équipe de direction

Elle est composée de trois postes à temps plein : le directeur, le conseiller aux études et à la vie artistique et le responsable administratif et financier.

L'équipe de direction a récemment vu beaucoup d'évolution avec le changement de deux de ses trois membres : le poste de directeur et de conseiller aux études.

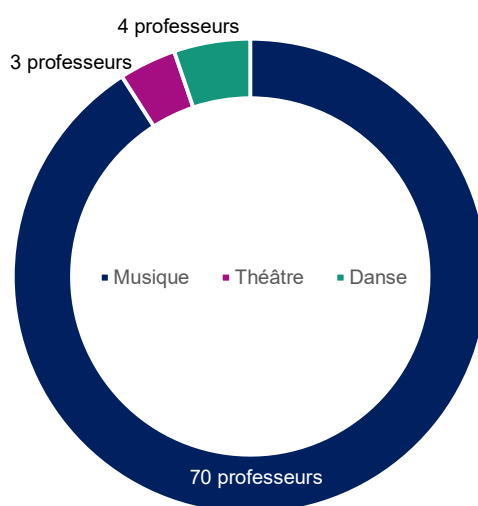
- L'équipe administrative et technique

L'équipe administrative compte 9 agents dont 7 permanents répartis en trois secteurs : le secteur accueil, le secteur technique et le secteur administratif et scolarité. L'enjeu est de stabiliser l'équipe et de continuer de proposer des formations en lien avec les évolutions de l'établissement.

- L'équipe pédagogique

77 enseignants, sur les cadres d'emploi de PEA ou AEA constituent l'équipe enseignante du conservatoire. Tous très engagés et très impliqués dans leur établissement, ces professeurs sont des artistes interprètes, prenant pleinement part à la vie artistique locale comme internationale et se forment régulièrement pour être toujours à la pointe de la pédagogie.

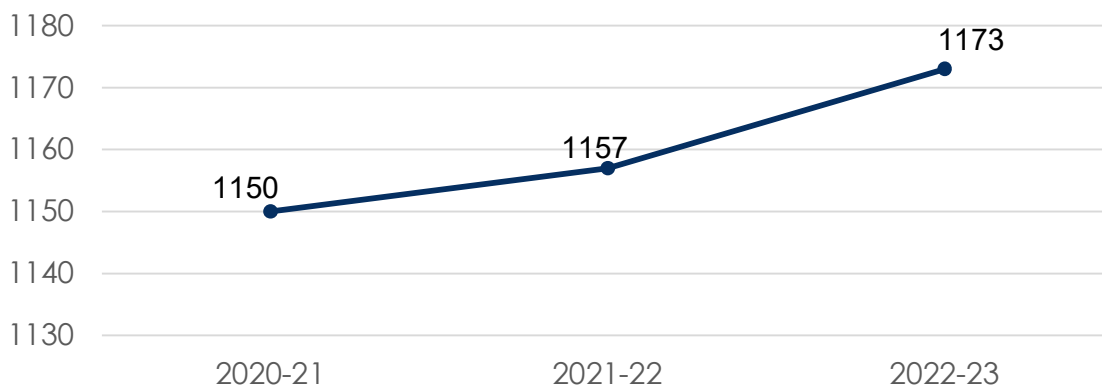
Nombre de professeurs par spécialité



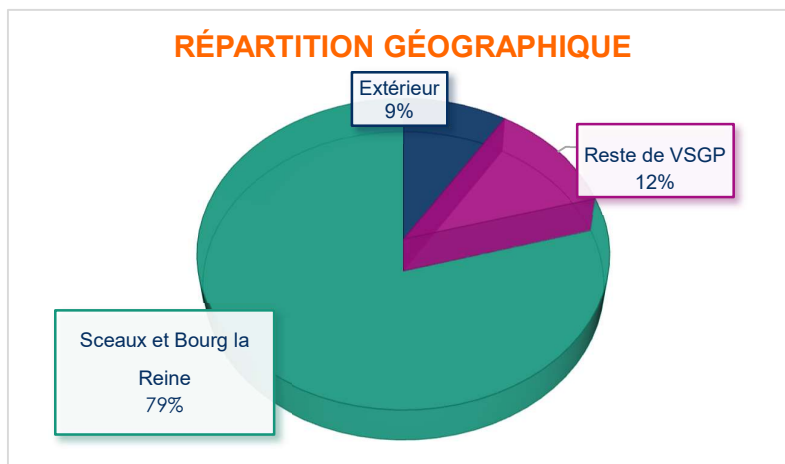
2. Les usagers

Le Conservatoire accueille aujourd'hui 1 173 élèves inscrits et actifs. Ses effectifs n'ont cessé de progresser légèrement depuis la période du confinement et le retour au sein de l'établissement.

Evolution du nombre d'élèves

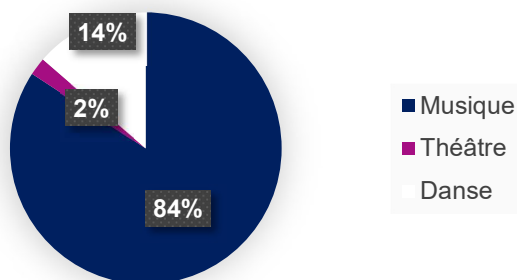


La population du conservatoire vient en grande partie des villes de Bourg-la-Reine et de Sceaux, avec une prédominance des réginauburgiens. Cela peut s'expliquer par l'implantation du conservatoire dans la ville de Bourg-la-Reine. Le CRD accentue sa communication sur Sceaux et propose aussi des cours dans une annexe de la Ville de Sceaux.



Le CRD propose à la population une offre pédagogique pour les trois spécialités agréées par l'État : musique, danse, théâtre.

Répartition des élèves par spécialité



On observe une surreprésentation de la musique pratiquée par 84% des élèves et un département théâtre qui se développe petit à petit.

Le nombre important d'élèves musiciens vient principalement du fait du grand nombre de disciplines enseignées en musique.

Le conservatoire comprend presque 50 disciplines en musique, réparties en dix-sept départements, mettant en avant la pratique collective : orchestre, ensembles instrumentaux, chœurs, jazz et musiques actuelles ou encore musique de chambre. Si, comme pour le théâtre et la danse, l'enseignement dans la spécialité musique peut se poursuivre jusqu'au cycle d'enseignement professionnel, les élèves ont aussi accès au Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur dans les domaines jazz, instruments polyphoniques et instruments de l'orchestre. Ce cycle, très riche, est porté conjointement par les deux CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux et de Clamart.

Grâce à un trio de professeures très engagées, le département théâtre trouve peu à peu son public mais le décalage d'âge pour intégrer le cursus nécessite un ajustement dans la communication.

Deux disciplines sont enseignées en danse : le classique, et le contemporain sous forme d'ateliers en discipline complémentaire. Le CRD pâtit actuellement d'un manque de locaux pour la danse qui nécessiterait, compte-tenu de l'effectif et du volume horaire des cursus, au moins un studio supplémentaire. Cela permettrait de développer dans des conditions optimales la discipline contemporaine en cursus.

Chaque élève peut donc bénéficier d'un enseignement très complet : en cursus certifiant ou diplômant, ou avec un assouplissement en parcours personnalisé. Les élèves peuvent également faire partie de dispositifs en lien avec l'Education Nationale : classes à horaires aménagés musique, vocale pour le primaire et instrumentale pour le secondaire.

Ils sont répartis, tel que :

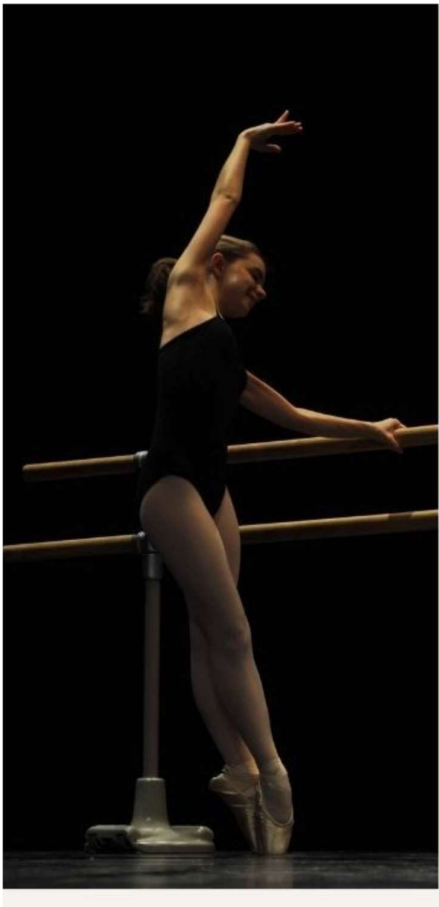
149 élèves en classes à horaires aménagés



3. L'identité du CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux

Le CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux possède une identité forte basée sur la création pédagogique et artistique, l'excellence, et l'accompagnement de chacun dans sa pratique artistique.

Il dispense un enseignement de grande qualité dans les trois spécialités sur l'ensemble des niveaux, y compris jusqu'aux CPES pour la musique, grâce à une équipe administrative et pédagogique dynamique qui a su fidéliser son public. Les usagers du CRD sont d'ailleurs particulièrement attachés à leur établissement, tant dans les actions pédagogiques que dans les actions de diffusion qui rayonnent sur les deux villes, permettant d'élargir aussi le public d'utilisateurs concernés.



Les nouveaux enjeux

Ce projet d'établissement vise à expliciter les nouveaux enjeux du Conservatoire de Bourglain-Reine/Sceaux, en déclinant un plan d'action. La photographie que nous avons faite ci-dessus du CRD met en avant d'une part, un établissement fort d'une équipe très investie, ancré sur le territoire, connu et reconnu en tant que tel et d'autre part, un conservatoire en mouvement, à l'affût des évolutions dans l'enseignement artistique.

Nous nous attacherons donc à concevoir un plan d'action qui veillera à conserver l'identité forte du conservatoire tout en restant un établissement résolument tourné vers l'avenir.

Pour ce faire, nous déclinons trois axes stratégiques principaux qui correspondent aux enjeux majeurs des 5 prochaines années :

1. Le développement de l'engagement du conservatoire dans son enseignement
2. Le CRD, un conservatoire au plus proche de sa population
3. Un conservatoire qui rayonne sur ses villes et son territoire

1. Le développement de l'engagement du conservatoire dans son enseignement artistique spécialisé

A. Les marqueurs de l'identité du conservatoire : un enseignement cohérent et attractif

Le conservatoire propose un enseignement artistique spécialisé qui permet aux élèves de s'épanouir et d'emprunter la voie amateur comme la voie professionnelle, selon leur choix, grâce à des modalités pédagogiques pertinentes.

Il est donc nécessaire d'assurer la pérennité de ce fonctionnement et notamment :

- **L'organisation des cursus** dans les trois spécialités qui est garante de la progression de l'élève et du développement de sa curiosité.
- D'entretenir la **richesse de la diversité des esthétiques**, en interne comme par le lien aux artistes extérieurs.
- La place faite à la **pratique collective** qui est au centre des apprentissages, véritable colonne vertébrale de l'établissement. Si elle est inhérente aux spécialités théâtre et danse, elle prend de multiples formes pour la musique : chœurs, orchestres, ateliers CHAM, ateliers musiques actuelles, ensembles baroques, tentet, musique de chambre, ...
- Les **maquettes pédagogiques** à destination des élèves en Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) et des étudiants en Classes Préparatoires à l'Enseignement

Supérieur (CPES). Elles proposent une offre large, alternant les cours obligatoires et les modules, de sorte que, quel que soit le projet de l'élève/étudiant, il puisse construire le parcours qui l'accompagnera au mieux vers les études supérieures.

- La possibilité de mener à bien de nombreuses **actions de diffusion** (120/an en moyenne), dans et hors les murs. Chaque enseignant est très actif pour faciliter l'accès à la scène pour chacun des élèves dans différentes conditions (auditions, projets, etc)
- De conserver et de perpétuer le **lien privilégié aux familles**, très impliquées dans l'accompagnement de leurs enfants et attachées à l'établissement.

B. Un enseignement en mouvement

Le rôle structurel des établissements d'enseignements artistiques est d'autoriser et d'encourager le renouvellement et la diversification des pratiques artistiques et pédagogiques. Dans cette idée, trois axes principaux ont été retenus pour les prochaines années :

- Renforcer et développer les contenus et les formats d'apprentissages
- Renforcer la place de la pluridisciplinarité
- Développer le lien aux artistes extérieurs

Symbole de ce mouvement et de ce renouveau, la place de la création est toujours centrale au CRD et trouve écho de façon originale en fonction des spécialités.



Plan d'action : Un enseignement en mouvement :

Danse : Selon l'Arrêté de Classement des Conservatoires (09/08/2022)

- ❖ Création du cursus de danse contemporaine.
- ❖ Création d'une Classe à Horaires Aménagés Danse.
- ❖ Trouver un lieu pouvant accueillir un nouveau studio de danse compte-tenu de l'accroissement de l'activité.

Musique :

- ❖ Développement de l'esthétique jazz en cursus et du volume horaire alloué aux Musiques Actuelles Amplifiées
- ❖ Organiser le plan d'occupation des salles pour qu'il puisse y avoir une salle dédiée aux musiques actuelles et au jazz, avec une implantation fixe.
- ❖ Développement de la création musicale et des outils numériques, notamment par l'implication des classes de Formation Musicale et de composition.
- ❖ Expérimentation de la globalisation des apprentissages sur des cours choisis, avec des professeurs volontaires.
- ❖ Création d'un cursus voix d'enfant.
- ❖ Renforcement de la musique de chambre.
- ❖ Développement d'un ensemble instrumental spécifique COP/CPES.

Théâtre :

- ❖ Développement du cursus Initiation avec ouverture progressive de la spécialité à partir de 7 ans pour proposer une offre aux plus jeunes.
- ❖ Travailler à ce que la salle Molière soit dédiée au théâtre uniquement.

Commun aux trois spécialités :

- ❖ Formalisation d'une organisation cyclique du lien aux artistes extérieurs (résidence, master-classes, modules, ...) pour proposer aux usagers une variété et une diversité d'apports complémentaires tout au long de leur parcours artistique.
- ❖ Développement du lien entre le geste et le corps.
- ❖ Accompagnement du décroisement des projets.
- ❖ Création du cursus comédie musicale.

2. Le CRD, un conservatoire au plus proche de sa population

A. Développer les publics

D'une part, le CRD bénéficie historiquement d'un public convaincu de l'importance de l'éducation et de l'enseignement artistique dans le développement des enfants et des adolescents. Ce sont des familles, généralement très impliquées dans le conservatoire, parfois même dans la dynamique association des parents d'élèves (ACBS), qui en connaissent les codes et les usages. Il existe un réel enjeu à « fidéliser » ce public et à l'accompagner dans les évolutions dans les contenus et les formats pédagogiques.

D'autre part, l'évolution de la population et l'arrivée de nouveaux habitants sur les villes engagent l'établissement à se faire connaître et à mettre des stratégies en œuvre pour informer les futurs usagers de l'offre du conservatoire. Le travail des musiciens intervenants dans les écoles est aussi un puissant relais à destination de tous.

En outre, le développement des publics concerne également les élèves en voie de professionnalisation. Les élèves qui s'inscrivent dans ces cycles sont actuellement largement issus des cursus de l'établissement. L'accroissement du rayonnement du conservatoire sur le haut niveau a pour objectif de faire venir d'autres étudiants et ainsi de s'inscrire pleinement dans la dynamique d'enseignement supérieur mise en avant par les villes de Sceaux et de Bourg-la-Reine.

Enfin, le conservatoire réaffirme son intérêt pour les démarches d'inclusion, mettant tout en œuvre pour faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap. Du point de vue institutionnel, un lien fort s'est créé avec la Clinique Dupré et l'Institut des Jeunes Sourds de Bourg-la-Reine : ces partenariats permettent, à la fois aux élèves de se rendre chaque semaine au conservatoire, et aux enseignants d'échanger et de se former au handicap. Du point de vue individuel, les deux référentes handicap, récemment nommées, travaillent à améliorer l'accueil pédagogique et physique et ont entamé avec leurs collègues des temps de concertation à ce sujet.

Le conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux est très engagé dans l'élargissement vers un public nouveau et tient aussi à accompagner le public existant pour qu'il continue de trouver un lieu pédagogique qui lui convienne, tout en assurant ses missions d'éducation artistique et culturelle comme d'enseignement artistique spécialisé, avec bienveillance et exigence.

Plan d'action : Développer les publics :

Nouveaux publics :

- ❖ Informations et communications régulières aux familles du conservatoire.
- ❖ Participation aux temps forts des villes pour rencontrer les nouveaux habitants.
- ❖ Proposer une voie d'accès nouvelle à l'enseignement artistique spécialisé en débutant par le chœur seul.

Elèves en voie de professionnalisation :

- ❖ Développer la communication à destination des futurs élèves COP/CPES.
- ❖ Mettre en avant, par la venue d'artistes de grande renommée et le lien aux grandes écoles, l'importance du haut niveau, co-porté par les deux CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux et Clamart.

Personnes en situation de handicap :

- ❖ Adapter le formulaire d'inscription pour avoir la possibilité d'exprimer des besoins particuliers.
- ❖ Poursuivre l'amélioration des conditions d'accès pédagogiques et physiques (conditions d'accès au bâtiment).

Formations :

- ❖ Qualiville : la collectivité est engagée dans un processus de certification qui concerne aussi les conservatoires. Un travail va donc être entrepris pour répondre aux différents items et ainsi augmenter significativement la qualité normée de réponse et de service à l'utilisateur. L'ensemble des agents et particulièrement le personnel administratif sera donc concerné par une sensibilisation accrue dans ce domaine.
- ❖ Accueil dans un Etablissement Recevant du Public : il nécessite que l'ensemble du personnel soit formé, notamment pour pouvoir assurer l'évacuation incendie. Dans la même veine, des formations SSI et SST (service sécurité incendie et salarié sauveteur au travail) sont à programmer.
- ❖ Formations pédagogiques : l'évolution du spectacle vivant, des pratiques pédagogiques et des publics engendrent des besoins réguliers de formations pour les professeurs. Un plan de formation à l'échelle de l'établissement pourra être envisagé chaque année, en concertation, pour mener à bien ce projet d'établissement et répondre aux besoins des enseignants.

B. Accompagner les élèves

Dans la continuité, une fois les élèves inscrits, l'équipe pédagogique apporte un soin particulier à leur accompagnement dans leur scolarité, ainsi qu'à celui des familles. Il s'agit d'informer et d'orienter au mieux les élèves, de faire des choix éclairés et de leur permettre ainsi de co-construire leur parcours artistique.

Plan d'action : Accompagner les élèves :

- ❖ Concertation pédagogique collective organisée autour de l'élève sur les temps charnières de sa scolarité.
- ❖ Conception d'un nouveau logiciel à l'échelle du réseau comme une plateforme d'informations, de communication et un espace numérique de travail. Il a pour objectif de faciliter le suivi des élèves et les échanges pédagogiques au sein de l'équipe et avec les familles.
- ❖ Redéfinition précise des assouplissements de parcours personnalisés en conseil pédagogique, réflexions sur de possibles parcours modulaires, des moyens d'évaluation et de leur durée.

C. Et après ?

L'enseignement spécialisé au sein des établissements d'enseignement artistique n'est qu'une étape de la vie artistique de chacun. Il permet d'acquérir a minima la curiosité, des compétences dans la durée, l'ouverture culturelle et l'envie, nécessaires à la poursuite de cette activité tout au long de sa vie : de solides bases pour que chaque élève devienne ensuite un amateur averti et éclairé ou un futur professionnel.

Le rôle du CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux est pluriel, il doit :

- Guider l'élève vers sa pratique future en se faisant le relais de ce qui existe sur le territoire comme pratique amateur.
- Proposer des cours auxquels les amateurs peuvent avoir accès.
- Guider et orienter l'élève, futur professionnel, dans un choix de grande école.
- Donner la possibilité aux élèves de découvrir de près le monde professionnel.

Plan d'action : Et après ? :

Future pratique amateur :

- ❖ Mise en place d'un comité de pilotage sur le lien à la pratique amateur sur le territoire pour que le CRD prenne pleinement sa place de centre ressources.
- ❖ Mise en place d'un accompagnement de la pratique collective en amateur pour de jeunes adultes non débutants.

Future pratique professionnelle :

- ❖ Création de liens aux grandes écoles par la venue régulière de leurs membres à la rencontre de nos élèves.
- ❖ Organisation d'échanges pédagogiques nationaux et internationaux entre élèves et entre enseignants.
- ❖ Développement d'échanges ERASMUS
- ❖ Organisation de temps d'immersion dans le monde professionnel (Orchestre Lamoureux, l'Itinéraire, ...).



3. Un conservatoire qui rayonne sur ses villes et son territoire

A. Un maillage territorial efficace

1. Les partenariats institutionnels

Le CRD s'inscrit pleinement dans les axes impulsés à la fois par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Schéma Des Enseignements Artistiques des Hauts de Seine (SDEA92). Il bénéficie chaque année de subventions qui correspondent à ce qu'il porte et développe intrinsèquement puisqu'elles visent à renouveler, innover et expérimenter des pratiques pédagogiques, diversifier les publics et s'adresser ainsi à tous les habitants.



L'équipe participe également aux différents temps de réflexion et de concertation organisés par les pôles thématiques sur le département : handicap, EAC, pluridisciplinarité, diffusion et création, qui favorisent un nouveau regard et de nouvelles propositions sur ce qui existe en ses murs.

L'autre partenaire privilégié est évidemment l'Education Nationale avec qui l'établissement déploie en collaboration avec les mairies, non seulement de l'éducation artistique et culturelle par le biais des musiciens intervenants, mais aussi un enseignement en classes à horaires aménagés musique (CHAM).

L'école primaire Pierre Loti bénéficie ainsi d'une CHAM vocale et le collège Evariste Galois d'une CHAM instrumentale.

Ce partenariat est très avancé pédagogiquement et trouve son public puisque chaque année, un nombre important d'enfants se présentent aux tests pour poursuivre une scolarité aux teintes artistiques, avec assiduité et engagement.

Plan d'action : Les partenariats institutionnels :

- ❖ Poursuite de la mise en perspective des axes portés par le SDEA92 et la DRAC au sein de l'établissement.
- ❖ Mise en place d'une classe CHAD primaire.

2. Les partenariats de notre aire de rayonnement

L'offre partenariale de notre aire de rayonnement est multiple :

- Le pôle territorial est un réseau collaboratif qui favorise la réflexion et la coopération territoriale, menant à des projets communs ou des mutualisations d'équipements.
- Les conservatoires du réseau travaillent tous selon les mêmes orientations de politique culturelle et les déclinent chacun selon leurs spécificités locales. Ils se



- retrouvent ponctuellement sur des projets communs dans lesquels le CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux est régulièrement moteur.
- Les structures de la Ville sont nombreuses à pouvoir engager des partenariats sous de diverses formes avec le conservatoire. Nous étudierons les partenaires pour la saison dans le chapitre suivant mais nous pouvons déjà citer les résidences séniors, les crèches, le CAEL, la MJC ou encore les médiathèques avec lesquelles nous mutualisons des moyens et nous partageons des projets pédagogiques ponctuels.

Ces partenariats sont précieux comme alliés dans le développement et le rayonnement de notre projet comme dans l'émulation culturelle globale. L'équipe les entretient et les cultive pour mener toujours plus loin l'ambition d'un solide maillage à l'échelle du territoire pour chaque habitant.

Plan d'action : Les partenariats de notre aire de rayonnement :

- ❖ Développement des liens du pôle territorial réseau grâce et à travers la diffusion.
- ❖ Travail au développement de dates de mise en situation en commun.
- ❖ Renforcement des partenariats locaux pour s'ancrer dans le territoire grâce à des collaborations pédagogiques.

3. Vers de nouveaux partenaires dans l'enseignement supérieur

De nombreux partenariats ont été formalisés dans le cadre de la formation pré-professionnelle pour l'agrément des CPES. Ils permettent un accès pour les étudiants à des structures professionnelles et des grandes écoles nationales et internationales, faisant ainsi rayonner les deux CRD de VSGP hors de leurs frontières.

Ces expériences récentes, notamment avec l'orchestre Lamoureux et Musikene (San Sebastian) se sont révélées très enrichissantes pour les enseignants comme pour les élèves.

Parmi les nouveaux partenariats, le CRD entamera prochainement des démarches auprès des universités de proximité pour la future CPES théâtre, co-portée avec le CRD de Clamart.

Plan d'action : Vers de nouveaux partenariats dans l'enseignement supérieur :

- ❖ Confirmation des collaborations pédagogiques existantes.
- ❖ Développement avec de nouveaux partenaires, de conventions visant à enrichir l'offre artistique.
- ❖ Travail avec des universités dans le cadre de la mise en place du futur agrément CPES Théâtre.
- ❖ Faire partie du réseau de l'enseignement supérieur organisé par la Ville de Sceaux et visant à créer de l'émulation et de l'interconnexion entre les étudiants des différents secteurs de la Ville.

B. La culture pour tous les habitants

1. L'éducation artistique et culturelle, un puissant vecteur

L'éducation artistique et culturelle (EAC), possible notamment grâce à l'engagement financier des villes de Sceaux et Bourg-la-Reine, et dispensée par de nombreux musiciens intervenants dans les écoles, a pour objectif d'entamer une relation à la culture et à la pratique artistique pour le plus grand nombre d'écoliers et de faire le relais du conservatoire auprès de toutes les familles.

Plan d'action : La culture pour tous les habitants

1. L'éducation artistique et culturelle, un puissant vecteur :

Public scolaire :

- ❖ Renforcer chacun des piliers de l'EAC - pratique, connaissance et rencontre – par un travail sur l'organisation pédagogique globale d'une part, et par des interactions plus prononcées avec l'ensemble de l'équipe, facilitant les restitutions pour chacun des élèves dans des lieux de diffusion des villes et mettant en adéquation la saison proposée au public scolaire avec les attendus pédagogiques de chaque niveau.

2. L'action culturelle

L'action culturelle est un des atouts du conservatoire. Par le dynamisme et l'implication des enseignants, elle est très intense au CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux et rayonne sur le territoire. Elle recouvre différentes réalités :

- La diffusion pédagogique et artistique des élèves en situation scénique :

La diffusion est un des trois piliers fondamentaux de l'enseignement artistique spécialisé. Elle a vocation à permettre à l'élève de se confronter à la scène. Elle prend donc différentes formes en fonction du choix pédagogique de l'enseignant qui peut compter sur le support logistique de l'équipe de diffusion.

- La diffusion artistique d'interprètes professionnels, enseignants et artistes extérieurs :

La diffusion est aussi un des piliers de l'éducation artistique et culturelle par la connaissance et la rencontre. Le CRD veille donc constamment à accompagner l'utilisateur jusqu'au spectacle. Les actions de sensibilisation sont nombreuses à mener, tant par une école du spectateur, en amont des événements du territoire, que par des spectacles commentés en nos murs.

Cette sensibilisation a vocation à concerner l'ensemble des usagers, non seulement les élèves, mais aussi leurs familles et les habitants des villes qui se rendraient simplement au conservatoire, profiter de la saison.

Pour que l'établissement assure pleinement cette mission d'action culturelle, le conservatoire a besoin :

- D'une organisation pédagogique et administrative, temporelle et logistique
- De lieux pouvant accueillir les actions de diffusion
- De mettre en place un vecteur de transmission de cet objet de culture

Si ces axes sont déjà très développés, le projet est de les approfondir pour fluidifier le fonctionnement général, développer les partenariats pour mener des actions dans différents lieux des villes, avec des lieux de culture (par exemple : musée, médiathèque, scène nationale « les Gémeaux », etc), autant que dans des structures permettant d'être au plus près des publics empêchés (maison de retraite, IME, etc) et de proposer différents formats pour que le spectateur soit actif et dispose de toutes les clés pour comprendre la richesse du spectacle vivant.

Le projet est donc de construire une action culturelle identifiée sur le territoire, qui a pour objectif d'accompagner le spectateur, développer sa curiosité, le sensibiliser aux différentes formes artistiques et lui donner envie d'aller au spectacle.

Plan d'action : La culture pour tous les habitants

2. L'action culturelle

Saison du conservatoire :

- ❖ Formalisation des événements récurrents
- ❖ Formalisation d'une organisation générale pour chaque événement (administration, pédagogie, régie, communication, accueil des élèves, ...)
- ❖ Réflexion sur les auditions (comment les accueillir dans de bonnes conditions, quelle communication, quelle récurrence, ...)

Elargissement des publics :

- ❖ Développement de partenariats, dans et hors les murs
- ❖ Amélioration de la communication
- ❖ Développement des formats de sensibilisation, de médiation culturelle, d'école du spectateur



L'évaluation

Le projet sera mis en place à partir de la rentrée de l'année scolaire 2023-24. Il sera régulièrement réévalué lors des conseils pédagogiques et des conseils d'établissement et un bilan final est prévu pour l'année 2027-28.

L'évaluation portera sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs validés en conseil pédagogique, favorisant la rédaction annuelle d'un rapport d'activité insistant sur les aspects de réalisation du projet. Ce rapport d'activité pourra être présenté en conseil d'établissement chaque année.



Conclusion

Ce projet d'établissement s'inscrit dans le prolongement de ce qui existe au sein du CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux, un enseignement solide, riche et diversifié, porté par une équipe dynamique.

Il met en avant des évolutions dans les enseignements dispensés, notamment par le développement du numérique et de la création, de l'initiation théâtre, de l'esthétique jazz et musiques actuelles et le nouveau déploiement d'un cursus de danse contemporaine, qui engendrent des problématiques liées aux locaux.

L'éducation artistique et culturelle est très présente et permet de sensibiliser le plus grand nombre à l'art et à la pratique artistique, par son implication dans les écoles comme par une action culturelle plurielle et intense.